

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2017**

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-sept et le 5 avril à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Chapiteau de la salle Arena de Charleville-Mézières, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

Date de la convocation : 28 mars 2017

M. DECOBERT Philippe, **M. LEBRETON** Philippe, **M. MILARD** Jean-Louis, **M. DROUARD** André, **M. BANA** Mistral, **M. PETITDAN** René, **M. NORMAND** Michel, **M. DULIN** Michel, **M. DELFORGE** Pierre, **M. COLINET** Jean-Paul, **Mme AIT MAIDI** Virginie, **Mme BANOUH** Fatiha, **M. BARTHELEMY** Alain, **M. CHAOUCHI** Salah, **Mme CORME** Véronique, **M. DARKAOUI ALLAOUI** Darkaoui, **Mme DISANT** Marie, **M. DUFLOX** Michael, **Mme HANNOTIN** Françoise, **Mme LEJEUNE** Simone, **Mme LEQUEUX** Armelle, **M. MARQUET** André, **Mme MILLET** Sandrine, **M. MOINE** Eric, **Mme MOSER** Marie-José, **M. RAVIGNON** Boris, **M. WUATELET** Arnaud, **Mme CAPRON** Annie, **M. DALLA ROSA** Sylvain, **M. DUMONT** Christophe, **Mme FLORES** Maryse, **M. PAILLA** Philippe, **Mme PIGEAUD** Mélanie, **M. LUCZKA** Guillaume, **M. ALEXANDRE** Thierry, **M. PINTEAUX** Jean-Luc, **M. SCHUBER** Jean-Claude, **M. MAROT** Christophe, **Mme BONNIN** Béatrice, **M. MARTINOT** Daniel, **M. GREGOIRE** René, **M. BRANZ** Cédric, **Mme MEURIE** Dominique, **M. ROUMY** Daniel, **M. PETITFRERE** Robert, **M. DERUISSEAU** Dominique, **Mme MAHUT** Raymonde, **M. GODIN** André, **M. RENVOY** Jean-Pierre, **M. CLAUDE** Philippe, **M. CALVI** Gérard, **M. STRINGER** Bernard, **M. DEBAIFFE** Ghislain, **M. FREROT** Jean-François, **Mme HUBERT-KRANTZ** Marie Françoise, **M. GIBARU** Bernard, **M. CORDIER** Pierre, **M. CLAUDE** Jean-Luc, **Mme DEBREUX** Marie-Pierre, **M. KRAUSS** Gérard, **Mme MAJCHRZAK** Joëlle, **M. BEAUFÉY** Alain, **M. FELIX** Daniel, **M. WATELET** Roger, **M. GILLET** Frédéric, **M. CANOT** Philippe, **M. APOTHELOZ** Christian, **M. BESSADI** Farid, **Mme DE BONI** Marzia, **M. DISCRIT** Yannick, **M. HERBILLON** Didier, **Mme HUCORNE** Monique, **Mme HUSSON** Elisabeth, **Mme LOUIS** Rachelle, **M. MARCOT** Franck, **Mme SILICANI** Marie-Inès, **Mme BERTELOODT** Odile, **M. BONHOMME** Bertrand, **M. AUPRETRE** Denis, **M. CARBONNEAU** Gérard, **M. DUPUY** JérémY, **Mme LANDART** Evelyne, **M. HELLER** Christophe, **M. BOUCHER** Jean-Louis, **M. MANZONI** Thierry, **M. CHANOT** Jean-Christophe, **M. DUTERTRE** Patrick, **Mme GLACHANT** Geneviève, **M. BAILLY** Christophe, **M. BUSSIERE** François, **M. PIERQUIN** Bernard.

Etaient suppléés :

M. COLSON Robert suppléé par **M. LANFRANCHI** Daniel, **M. LEPAGE** Guy suppléé par **M. BONNE** Francis, **M. BONHOMME** François suppléé par **LOIZON** Bernard.

Ont donné pouvoir :

M. CAIZERGUES Alain pouvoir à **M. DUFLOX** Michael, **M. FOSTIER** Patrick pouvoir à **MOINE** Eric, **M. HUART** Yves pouvoir à **Mme LEQUEUX** Armelle, **Mme JOSEPH** Else pouvoir à **M. MARQUET** André, **M. MARECHAL** Guillaume pouvoir à **Mme MILLET** Sandrine, **M. LECOULTRE** Florian pouvoir à **M. LANFRANCHI** Daniel (suppléant de **M. COLSON** Robert).

Etaient excusés :

Mme BIHIN Audrey, **Mme DUVAL** Cendrina, **M. NARDAL** Ahmet, **M. QUENELISSE** Francis, **M. LENOBLE** Bernard, **M. LANDART** Denis, **M. LOTTIN** Patrick.

Etaient absents :

Mme JALOUX Ginette, **M. WELTER** Christian, **Mme LAIR** Mandy, **Mme RIBET** Béatrice, **Mme NICOLAS-VIOT** Dominique.

Membres en exercice : 112

Membres présents et représentés :

Du point 1 à 9 : 100 présents dont 6 pouvoirs donnés.
Au point 10 : 97 présents dont 6 pouvoirs donnés.
Au point 11 : 96 présents dont 6 pouvoirs donnés.
Du point 12 à 14 : 95 présents dont 6 pouvoirs donnés.

Le Conseil communautaire a désigné **M. COLINET** Jean-Paul et **Mme HANNOTIN** Françoise en tant que secrétaires de séance.

Le Conseil communautaire passe ensuite à l'ordre du jour.

1. CC170405-22 ASSEMBLEES – COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2017

Monsieur le Président présente le rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 100 présents dont 6 pouvoirs, les membres du Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **ADOpte** le compte-rendu du Conseil communautaire du 9 mars 2017,

2. CC170405-23 ASSEMBLEES – DECISIONS PRISE PAR LE PRESIDENT

Monsieur le Président présente le rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 100 présents dont 6 pouvoirs, les membres du Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par le Président sur délégation du Conseil communautaire.

3. CC170405-24 ASSEMBLEES – DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DES 2 FEVRIER ET 14 MARS 2017

Monsieur le Président présente le rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 100 membres Présents dont 6 pouvoirs, les membres du Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **PREND ACTE** des délibérations prises par le Bureau communautaire sur délégation du Conseil communautaire.

4. CC170405-29 FINANCES – FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'HABITATION, DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI

Monsieur Pierre CORDIER, 3^{ème} vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 100 membres Présents dont 6 pouvoirs au moment du vote, les membres du Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **FIXE** le taux moyen à 11,30 % pour la taxe d'habitation,
- **FIXE** le taux moyen à 1,41 % pour la taxe foncière,
- **FIXE LE** taux moyen à 4,14 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

5. CC170405-30 FINANCES – INSTAURATION D'UN MECANISME D'INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Monsieur Pierre CORDIER, 3^{ème} vice-président, présente le rapport.

Monsieur le Président précise que le niveau de cotisation foncière des entreprises d'Ardenne Métropole est de 17% inférieure à la moyenne des niveaux de contribution de celles des autres intercommunalités, c'est important de le signaler car cela pèse sur l'activité économique des entreprises de notre territoire.

Après en avoir délibéré,

Sur 100 membres Présents dont 6 pouvoirs, les membres du Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **FIXE** le taux moyen pondéré à 22.29% de la cotisation foncière des entreprises,

6. CC170405-31 FINANCES – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Monsieur Pierre CORDIER, 3^{ème} vice-président, présente le rapport.

Monsieur le Président rappelle que le taux cible est unique et que depuis 4 ans, l'équipe exécutive l'a maintenu en place à 10.34.

Monsieur DULIN précise que les engagements pris pour les communes de Villers-Cernay et Rubécourt ont été tenus, c'est-à-dire qu'il leur a été permis de rester dans la zone ne leur faisait pas doubler cette taxe alors qu'il aurait été possible de les faire passer dans la zone de Bazeilles suite à la création de la commune nouvelle.

Monsieur le Président précise que, ce sujet n'avait pas été évoqué lors de la fusion et qu'une solution a été trouvée afin que la fusion ne soit pas douloureuse et difficile pour les habitants concernés.

Après en avoir délibéré,
 Sur 100 membres Présents dont 6 pouvoirs au moment du vote, les membres du Conseil communautaire,
 A l'unanimité,

- **FIXE** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2017 sur chacune des communes de l'agglomération, selon le tableau ci-dessous :

		Taux 2017
Zone 1 10 communes	Charleville-Mézières, Warcq, Prix les Mézières, La Francheville, Villers-Semeuse, La Grandville, Aiglemont, Montcy-Notre-Dame, Nouzonville, Gespunsart	11,26%
Zone 2 23 communes	Sedan, Balan, Bosseval-Et-Briancourt** , Chapelle (La), Daigny, Donchery, Fleigneux, Floing, Francheval, Givonne, Glaire, Illy, Moncelle (La), Noyers-Pont-Maugis, Pouru-aux-bois, Pouru-saint-Remy, Rubecourt-et-Lamecourt* , Saint-Menges, Thelonne, Villers-Cernay* , Vivier-Au-Court, Vrigne-Aux-Bois** , Wadelincourt	7,12%
Zone 3 15 communes	Elan, les Ayvelles, Balaives-et-Butz, Boutancort, Chalandry-Elaire, Chehery, Cheveuges, Dom-Le-Mesnil, Etrepigny, Flize, Hannogne-Saint Martin, Saint-Aignan, Sapogne-et-Feucherès, Villers-sur-Bar, Vrigne-Meuse	14,62%
Zone 4 5 communes	Lumes, Gernelle, Issancourt et Rumel, Saint-Laurent, Ville-sur-Lumes	14,70%
Zone 5 7 communes	Belval, Cliron, Damouzy, Haudrecy, Secheval, Tournes, Arreux	12,79%
Zone 6	Houldizy	16,12%
Zone 7	Fagnon	12,09%
Zone 8	Bazeilles*	13,29%
Zone 9	Neufmanil	16,12%
Zone 10	Nouvion-sur-Meuse	11,25%

7. CC170405-32 FINANCES – FIXATION DU TAUX VERSEMENT TRANSPORT

Monsieur Jérémy DUPUY, 6^{ème} vice-président, présente le rapport.

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « Depuis que l'agglomération a pris la compétence transport, je réclame une revalorisation de la taxe versement transport (VT) payée par les entreprises de plus de 11 salariés. Le taux actuel de 0,6% doit être revalorisé si on veut vraiment une modernisation du réseau de bus. Même avec une augmentation de 0,2%, qui porterait le taux à 0,8%, nous serions toujours parmi les taux les plus bas de France (taux moyen 1,35%). C'est pourquoi je trouve déplacée l'attitude du Medef ardennais et de la CCI qui veulent peser sur la décision des élus. Pour ma part, je conteste l'idée que le VT serait responsable de la fermeture d'entreprises ou de suppressions d'emplois. L'augmentation du VT va faire rentrer dans les caisses de l'agglomération 1,8 millions en année pleine. Ce sera cela en moins à sortir des caisses du budget général et donc de la fiscalité ménage. »

Monsieur RENVOY estime que lorsqu'il est mentionné de 6 à 8 cela fait 25% d'augmentation, estimant que cela est lourd même si certaines approuvent ce choix. Aujourd'hui, il estime qu'il y a des choses à revoir, dans le pays sedanais, il y a encore des bus qui tournent avec peu de monde à l'intérieur. Est-ce que les cartes des collégiens sont personnalisées et sont prévues pour ne faire qu'un seul parcours allé et retour par jour ? il rappelle que Monsieur BRANZ avait dit de faire attention au moment de baisser les tarifs car il y aura une augmentation par la suite. Nous avons payé avec d'autres petites communes notre part du midi cela correspond à plus de 12 500€, quand on fait le rapport avec Hannogne-Saint-Martin et Sapogne-Feuchères vis-à-vis de Charleville cela fait 650 000€ dans le budget de Charleville, si cela peut paraître peu, pour les petites communes c'est quelque chose d'important. Il y a encore des économies à faire. C'est pour cela qu'il votera contre.

Monsieur FREROT comprend que cela puisse crispier les entreprises mais il ne faut pas oublier que les collectivités en tant qu'employeur vont contribuer à cette augmentation.

Monsieur LUCZKA estime qu'il s'agit là d'un mauvais signal surtout pour les petites entreprises qui sont bien souvent en difficultés sur notre territoire.

Monsieur DUPUY explique que les entreprises de moins de 11 salariés ne sont pas impactées. Il explique en ce qui concerne les bus vides, que lorsqu'il s'agit de lieu d'intermodalité les bus repartent à vide une fois les usagers déposés. Cette situation a largement diminué, il n'y a presque plus de rappel à ce niveau-là. Concernant les Pass dont parlait Monsieur RENVOY, il n'y a plus de conditions de voyage par contre effectivement n'est mis en place qu'un aller-retour par jour. On essaie au maximum de rentabiliser ces lignes et de les optimiser. Des efforts ont été faits de la part de la communauté d'agglomération afin de pénaliser le moins de personnes possibles.

Monsieur BRANZ rappelle que la première année où on avait augmenté les tarifs nous étions passés à 1€20 au lieu de 4€50, et avait proposé de faire plutôt une baisse progressive plutôt que baisser d'un coup et augmenter par la suite. En effet, on aura baissé le prix du billet de 3€ durant le mandat mais les usagers ne retiendront que l'augmentation de 30 centimes. L'histoire de faire des zones avec des tarifs différents n'était pas dénuée de sens. C'est normal de payer plus cher si on est plus loin du centre-ville. Il ne faut pas à un moment donné baisser fortement le prix des billets pour les augmenter par la suite. Les usagers se souviendront de la petite hausse et non de la baisse importante faite auparavant.

Monsieur GILLET estime que la communauté d'agglomération a fait d'importantes économies sur certaines communes ce qui est bénéfique car maintenant certaines communes sont sur le département pour le déplacement.

Monsieur le Président explique avoir exploré toutes les pistes et recherché toutes les solutions alternatives, le travail aura duré 3 ans pour réorganiser et optimiser le réseau de transport qui était surdimensionné au départ par rapport aux capacités. Il y a 700 000€ d'économies qui ont été faites en 3 ans sur ce budget transports. 15% du coût du transport aujourd'hui est payé par les usagers, le poids du prix du billet est à un niveau faible. Il faudrait suivre chaque année l'évolution de l'inflation car il n'y a pas de raison de supporter et prendre du retard. La politique transport doit fédérer le territoire, créer des liens entre les différentes communes de l'agglomération. En France, il y a 47 intercommunalités similaires à Ardenne Métropole, avec cette augmentation, il y en aura 4 avec un taux inférieur à celui d'Ardenne Métropole cela n'ira pas à l'encontre des entreprises au niveau national. Cette proposition est inévitable pour l'équilibre du budget annexe des transports. Il faut des moyens en autofinancement pour continuer à investir.

Monsieur CANOT explique qu'à la commune de Sécheval des entreprises paient le versement transport alors qu'il est impossible pour un salarié d'une entreprise de Sécheval vienne travailler avec un transport en commun, les lignes n'existent pas. Il se pose donc la question concernant la zone industrielle de Tournes. Ce serait une contrepartie au versement transport. Il faut trouver autre chose qu'un nouvel emprunt ou un nouvel impôt. Les entreprises prennent de plus en plus de charges.

Monsieur le Président souhaite que l'on se rende compte que les dotations baissent depuis 3 ans. Aujourd'hui, il est demandé le minimum aux entreprises de qu'il est possible de leur demander. Le versement transport augmente certes, mais toutes les économies possibles ont été faites auparavant.

Monsieur DUPUY rappelle les efforts de l'agglomération (suppression des doublons sur le réseau, réduction des trajets des bus à vide) avec presque 1 million d'économie avec l'optimisation du réseau. S'agissant de la zone de Tournes, la ligne 16 y passe à minima 2 fois par jour. Toutes les zones industrielles ou artisanales sont couvertes par une ligne. La part des personnes qui se rendent au travail en bus représente 20% des usagers, les scolaires représentent 33%. Même si elle n'est pas plaisante, cette hausse est nécessaire.

Monsieur RENVOY demande concernant les bornes de voitures électriques de faire attention car par exemple dans son village il n'y a aucune voiture électrique et ne voit pas beaucoup d'habitants qui pourraient en avoir usage. Il serait bon de faire un sondage.

Monsieur le Président assure que cela est une remarque de bon sens que le Bureau partage à l'unanimité et précise qu'une étude de marché est en cours pour précisément estimer le besoin avant d'investir dans les véhicules en auto-partage. Concernant les véhicules électriques, c'est un secteur qui se développe et cela fait partie des facilités qu'il faut mettre en place et il y aura également une étude sur ce point.

Après en avoir délibéré,

Sur 100 membres Présents dont 6 pouvoirs au moment du vote, les membres du Conseil communautaire,

A l'unanimité moins une voix 1 Contre et 6 Abstentions,

- **FIXE** à compter du 1^{er} juillet 2017 le taux du Versement Transport à 0,8% sur le territoire de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole
- **INVITE** les associations et fondations susceptibles d'être exonérées à se faire connaître de la communauté d'agglomération
- **AUTORISE** Monsieur le Président à dresser la liste des fondations et associations exonérées, conformément à l'article D.2333-85 du CGCT, et à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

8. CC170405-25 FINANCES – NEUTRALISATION DE L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Monsieur Pierre CORDIER, 3^{ème} vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 100 membres Présents dont 6 pouvoirs, les membres du Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder à la neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement du budget général,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017 au chapitre 042 en recettes de fonctionnement et au chapitre 040 en dépenses d'investissement,

9. CC170405-26 FINANCES – BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Président revient sur le fait que depuis 3 ans, Ardenne Métropole a vécu dans un contexte budgétaire et financier sans précédents. Il manque depuis la naissance de cette agglomération 6 millions d'euros de dotations qui se ressent aujourd'hui. Il y a eu une réelle baisse des dotations de l'Etat, 2,8 millions depuis 2014. Il y a encore cette année des mesures particulièrement injustes pour des collectivités pauvres telles qu'Ardenne Métropole avec un blocage du SPIC cette année. Il y a également une légère érosion des bases fiscales dans un contexte de hausse des charges notamment en matière de personnel. La collectivité a survécu uniquement grâce à un effort de gestion et de réorganisation en traquant la dépense la moins utile. Sur les départs en retraite, 35 personnes sont parties et 16 sont arrivées ce qui signifie le non-remplacement d'une personne sur deux soit une économie entre 700 000 et 800 000€. Il y a eu 1.4 million d'économie sur la collecte des déchets, près de 750 000€ sur le budget transport. Ces nombreuses économies de gestion ont permis de ne pas augmenter les impôts pour les habitants, de relancer des projets de développement du territoire comme le campus universitaire, la fibre optique pour toutes les communes qui est un service dont toutes les entreprises ont besoin. Ce soir, c'est le budget d'une collectivité qui se bat face aux difficultés en se donnant les moyens de les surmonter pour continuer à avancer.

Monsieur Pierre CORDIER, 3^{ème} vice-président, présente le rapport.

Monsieur GIBARU a des interrogations. S'agissant de la stabilité du SPIC, que va-t-il se passer pour les communes pour 2017, retour aux mêmes sommes que l'année dernière ou pas ? S'agissant de l'épargne nette négative, comment faire pour compenser ?

Monsieur le Président précise que c'est l'enveloppe nationale qui ne progresse pas contrairement aux années précédentes, la question se posera de la répartition entre les communes et l'intercommunalité. Il précise concernant l'épargne nette qu'il n'y a pas de contribution positive de la section de fonctionnement à l'investissement réel ce qui contraint l'agglomération à un recours bancaire. Un des enjeux de la collectivité c'est d'arriver à générer un autofinancement net positif qui permettrait d'avoir moins recours à l'emprunt lors des investissements.

Madame FLORES fait l'intervention suivante : « Sur le budget primitif du budget général, on constate une épargne nette négative de moins 1 667 394€. Même si c'est autorisé cela réduit la capacité d'investissement. D'autre part, la dette ne cesse d'augmenter pour en arriver à une capacité de désendettement de 32,57. C'est énorme ! C'est la raison pour laquelle je me suis abstenue lors de la première commission. Par contre, lorsque vous évoquez pour la limite des dépenses une baisse des dépenses de fonctionnement pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de 100 000€ triennal dont 35 000€ pour la première année et lorsque je pose la question à savoir comment vous allez faire, je suis stupéfaite de vous entendre me répondre que par exemple on ne remplacera pas tel ou tel professeur d'instrument. Je ne peux pas accepter cela et de ce fait je voterai contre.... Ma question est la suivante : Allez-vous supprimer une ou des classes d'instruments au CRD ? »

Monsieur le Président précise qu'il a été demandé à tous les départements de la collectivité de faire des économies. L'objectif est de maintenir l'agrément du CRD que cette institution continue à développer un enseignement de qualité sur le territoire. Il s'agit pour tous les services communautaires d'être traités à la même enseigne.

Madame HUSSON rappelle que depuis le début de l'année un nouveau CRD avec une dimension nouvelle est géré par l'agglomération depuis la fusion de l'école de musique de Sedan et du CRD de Charleville-Mézières. Dans le cadre des contraintes budgétaires, une réflexion a été mise en place avec l'équipe de direction pour savoir de quelle manière on peut dimensionner ce conservatoire en conservant l'excellence et le qualitatif pour conserver le label du ministère de la culture. Cette réflexion sur un plan triennal permettra de réguler les choses par rapport aux départs en retraite et la baisse d'effectif dans certaines disciplines afin de réaliser des économies. Dans le même temps, il est proposé de développer des enseignements dans certaines communes. Il s'agit d'un ajustement par rapport à la démographie aujourd'hui des élèves qui est légèrement en baisse par rapport à l'exigence et aux disciplines obligatoires pour conserver le label.

Monsieur RENVOY rappelle que grâce à la grande région le coût de la fibre optique a baissé, il s'agit d'un gain pour la communauté d'agglomération.

Monsieur le Président précise qu'effectivement, il y a un gain cependant l'essentiel de ce gain revient à la région et au département qui ont vu leur contribution se réduire de manière significative. Le projet porté par la région semble avoir de bien meilleures chances de se dérouler dans des délais qui sont serrés, au plus de 5 à 6 ans.

Monsieur CLAUDE, 9^{ème} vice-président espère que les excédents constatés dans le compte administratif 2016 permettent d'avoir moins ou pas du tout de recours à l'emprunt, peut-être pas sur le budget général mais au moins sur la plupart des budgets annexes

Monsieur le Président ajoute que jusqu'à présent dans l'exécution de chacun des budgets, il y avait une

épargne nette négative mais à chaque fois en compte administratif est présenté un budget exécuté avec une épargne nette très légèrement positive. L'agglomération a diminué ses dépenses et amélioré ses recettes.

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante « C'est un budget fragile qui est présenté ce soir. Les grands équilibres sont précaires et le taux d'épargne nette qui était négatif en 2016 s'aggrave encore pour atteindre un déficit de 1,66 million. Monsieur le Président, à différentes occasions, je vous ai entendu exprimer vos craintes d'une mise sous tutelle de notre collectivité. C'est effectivement ce qui pourrait arriver si nous ne redressons pas nos finances. Certes la baisse des dotations de l'Etat, 500 000,00 € en moins pour 2017, est en partie responsable de cette situation mais objectivement ce n'est pas la seule cause de nos difficultés financières. Dans votre présentation vous avez évoqué je cite, "Je veux traquer les dépenses inutile....". Malheureusement nous n'avons pas la même approche des dépenses inutiles. Ainsi, il est prévu de ne pas remplacer les départs en retraite ou les mutations des agents. Mettant tout de suite en application ce précepte vous venez de décider que l'accueil du public au siège de la communauté d'agglomération se ferait désormais qu'une demi-journée avec fermeture totale le mercredi. C'est une remise en cause du service public que je ne partage pas. J'ai pour ma part quelques questions qui méritent éclaircissement. Ainsi, à la page 35, il y a une ligne budgétaire de 216 000,00 € pour les piscines. Je pense plus particulièrement à celle de la Ronde Couture qui est implantée dans un quartier de 10 000 habitants. Cet équipement est vétuste et nécessite des travaux d'ampleur. Je doute que la somme budgétée soit suffisante et il existe encore le risque que cette piscine soit fermée tout l'été ? Une autre ligne budgétaire concerne le financement d'un nouveau siège avec une autorisation de programme à 8 millions. Je souhaiterais connaître le planning de réalisation car la programmation commence réellement qu'en 2019 ? Enfin il est programmé un crédit de 14 400,00 € pour le secteur des Forges St Charles à Charleville-Mézières. Autant dire rien au regard des travaux nécessaires sur ce secteur. Vous envisagez pour 2021 de lancer ce programme. A mes yeux cela ne répond pas à l'urgence qui existe à réaménager ce secteur. »

Monsieur WUATELET, 14^{ème} vice-président, rappelle concernant l'accueil que ce dernier est toujours ouvert mais il faut savoir qu'uniquement une centaine de personnes s'y rendent pour la plupart du temps, prendre des sacs de poubelles de tri et pour des renseignements sur factures donc l'ouverture au public et fermé contrairement aux services qui restent ouverts pour des rendez-vous ou réunions avec des personnes extérieures. Les nouvelles adaptations des horaires ne vont pas semer les troubles chez les usagers. Il tient à préciser que pour les réorganisations de services, des rencontres ont lieu avec les directeurs de services et les agents.

Monsieur le Président dit que, s'agissant du non-remplacement des départs en retraite, cela concerne un départ sur deux. Ce travail de réorganisation est indispensable pour tenir les budgets. Sur le sujet de la piscine, Monsieur le Président explique la ligne de 216 000€ concerne uniquement les équipements de piscine. Les travaux concernant les piscines sont intégrés dans la ligne de 1,75 million d'euros pour les bâtiments tout comme la patinoire. C'est un montant important pour l'entretien du patrimoine. Sur la macérienne, compte tenu des enquêtes, il faut un peu plus de temps par rapport à la dépollution du site car c'est un ancien site industriel, il n'y a encore un travail de quantification. En parallèle, il y a eu un travail de réorganisation des différents sites communautaires, aujourd'hui, il y a plus de la moitié de l'espace qui était occupé auparavant rue Léon Bourgeois a été rendue au bailleur pour reconcentrer les services communautaires sur le site, l'économie réalisée est chiffrée à 40 000€ sur l'année passée. Enfin concernant le secteur des Forges Saint Charles et en l'absence de réponse de la part de la SNCF, il n'y a rien de chiffré.

Monsieur KRAUSS fait l'intervention suivante : « L'an dernier à la même époque Patrick FOSTIER m'indiquait qu'Ardenne métropole travaillait en concertation avec la chambre d'agriculture sur le problème de la transmission des exploitations agricoles. Une action de sensibilisation spécifique des cédants a bien été mise en œuvre en allant à la rencontre des chefs d'exploitation de plus de 55 ans. Un repérage agricole territorial a été mené et la restitution de l'action a eu lieu le 9 mars à la chambre d'agriculture, réunion à laquelle j'ai assisté. Dans un premier temps pouvez-vous nous dire concrètement les suites qu'Ardenne métropole compte donner à cette démarche. Ensuite, je pense qu'un signal fort doit être envoyé vers les agriculteurs. Ces chefs d'exploitation ne doivent pas être ignorés. Je demande que soit réfléchi une politique d'appuis financiers afin d'améliorer, de faciliter leurs conditions de travail et de favoriser les économies d'énergie. »

Monsieur le Président précise que le service économique a continué à suivre ce sujet, une contribution et une demande formalisée de la Chambre d'agriculture sont en attente dans les jours qui viennent. Il y aura une synthèse des réunions qui ont pu avoir lieu, la dernière remontant au mois de mars 2017. Il est possible d'organiser une réunion avec l'ensemble des maires. Cette question est cruciale pour les communes agricoles. Il n'y a pas de volonté de laisser de côté l'économie qu'elle soit agricole, commerciale ou industrielle.

Monsieur RENVOY précise qu'aujourd'hui dans le monde agricole, les personnes capables de reprendre sont les enfants des agriculteurs, qui grossissent les fermes existantes, il n'y a pas de reprises extérieures.

Après en avoir délibéré,

Sur 100 Présents dont 6 pouvoirs au moment du vote, les membres du Conseil communautaire,

A l'unanimité moins 1 voix Contre et 5 Abstentions,

- **ADOpte** le budget primitif 2017, budget principal, avec vote par nature et par chapitre, avec les chapitres opérations d'équipement et les autorisations de programme,

Budget général	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	55 893 099,00	55 893 099,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	16 977 369,00	16 977 369,00

A l'unanimité moins 1 Abstention,

- **ADOpte** le budget primitif 2017 budget annexe des transports, avec vote par chapitre,

Budget annexe Transports	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 948 591,00	9 948 591,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 850 242,00	1 850 242,00

A l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif 2017, budget annexe de l'eau, avec vote par chapitre,

Budget annexe Eau	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 935 026,00	9 935 026,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	6 146 370,00	6 146 370,00

A l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif 2017, budget annexe de l'assainissement, avec vote par chapitre,

Budget annexe Assainissement	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 880 195,00	10 880 195,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	7 320 966,00	7 320 966,00

A l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif 2017, budget annexe « Zones d'activités », avec vote par chapitre,

Budget annexe zones d'activité	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 000,00	10 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	10 000,00	10 000,00

A l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif 2017, budget annexe « Camping Halte Fluviale », avec vote par chapitre,

Budget annexe Camping Halte Fluviale	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	406 076,00	406 076,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	159 606,00	159 606,00

A l'unanimité moins 3 Abstentions,

- **ADOpte** le budget primitif 2017, budget annexe « Déchets », avec vote par chapitre,

Budget annexe déchets	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 560 400,00	15 560 400,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	947 464,00	947 400,00

10. CC170405-27 FINANCES – CAMPUS UNIVERSITAIRE – SUBVENTION AU SYNDICAT

Monsieur Pierre CORDIER, 3^{ème} vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 100 membres Présents dont 6 pouvoirs au moment du vote, les membres du Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **ACCORDE** au Syndicat Mixte Moulin Leblanc, pour le financement du campus universitaire, une subvention d'investissement de 3 000 000 € maximum, sur la base d'une dépense évaluée à 15 841 667 € HT, conformément au plan de financement adopté par le Conseil Syndical le 19 septembre 2016.
- **PRECISE** que l'autorisation de programme ci-après est inscrite au Budget primitif 2017 :

N° AP	Libellé AP	Op.	Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
20	CAMPUS UNIVERSITAIRE	0031	3 000 000	458 000	1 900 000	540 000	102 000

11. CC170405-28 FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2017 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Monsieur Pierre CORDIER, 3^{ème} vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 100 membres Présents dont 6 pouvoirs au moment du vote, les membres du Conseil communautaire,

- **ADOpte** à l'unanimité les autorisations de programme du budget général
 - -800 000 € pour l'AP campus Universitaire
 - +50 000 € pour l'instauration de l'AP Démographie Médicale

Numéro AP	Libellé de l'autorisation	Opération	Autorisations votées (délibérations précédentes)	Autorisation proposée (délibération en cours)	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	BP 2017	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4
2	SALLE de BASKET	0011	8 960 300		8 575 635	55 000	0	0	0	329 665
3	OPAH	0013	3 000 000		1 974 336	200 000	200 000	200 000	425 664	0
7	Programme Local de l'Habitat	0016	790 000		648 130	79 100	62 770			
8	ESNAM	0017	10 980 000		5 545 384	5 000 000	434 616	0	0	0
10	AMENAGEMENT de POINTS ARRETS	0020	330 000		300 636	8 148				21 216
11	SMAC - Scène de Musiques Actuelles	0021	8 400 000		357 945	110 000	1 000 000	2 000 000	4 932 055	
12	FORGES SAINT CHARLES	0022	2 332 000		522 880	14 400	0	0		1 794 720
13	MACERIENNE	0023	246 706		246 706					
14	ZONES D ACTIVITES EXISTANTES	0024	2 660 000		1 692 460	600 000	367 540			
16	MAISON DE LA CULTURE ET DES LOISIRS	0027	3 700 000		3 567 274	15 000	0	0	0	117 726
17	SYSTEME D INFORMATION	0028	150 000		103 703	36 000	10 298			
18	LUTTE CONTRE LES INONDATIONS Phase	0029	3 100 000		0	200 000	1 500 000	1 400 000		
20	CAMPUS UNIVERSITAIRE	0031	3 800 000	-800 000	0	458 000	1 900 000	540 000	102 000	
19	ACCESIBILITE DES BATIMENTS	0032	2 500 000		6 306	280 000	500 000	500 000	500 000	713 694
22	OPAH SEDAN	0033	2 840 000		0	60 000	550 000	550 000	550 000	1 130 000
21.1	Macérienne démolition dépollution	00351	1 600 000		1 356	260 000	550 000	788 644		
21.2	Macérienne halle Eiffel	00352	2 200 000		5 640	100 000	650 000	650 000	794 360	
21.3	Macérienne Hotel communautaire	00353	8 000 000		0	0	1 000 000	3 000 000	3 000 000	1 000 000
23	Véhicules du futur	0034	3 800 000		53 659	2 050 000	1 250 000	446 341		
24	Ligne SNCF Charleville Givet	0040	975 000		0	347 370	87 374	540 256		
25	Acquisition d'immeuble (politique économique)	0041	200 000		0	0	60 000	60 000	80 000	0
	Démographie médicale	0043	0	50 000	0	15 000	20 000	15 000		
Total			70 564 006	-750 000	23 602 050	9 888 018	10 142 598	10 690 241	10 384 079	5 107 021

12. CC170405-33 COMMANDE PUBLIQUE – PLAN DE FINANCEMENT DES CLAUSES SOCIALES

Monsieur PIERQUIN, 15^{ème} vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 97 membres Présents dont 6 pouvoirs au moment du vote, les membres du Conseil communautaire, A l'unanimité,

- **PREND ACTE** du projet et de son plan de financement,

13. CC170405-34 POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION 2017 – ACTIONS DE FONCTIONNEMENT – PHASE 1

Monsieur DARKAOUI-ALLAOUI, 7^{ème} vice-président, présente le rapport.

Monsieur le Président souhaite compléter en mentionnant que sont mobilisé 49 800€ pour Nouzonville et 17 500€ pour Vivier-Au-Court malgré leur sortie du dispositif ce qui témoigne de la solidarité de la communauté d'agglomération.

Madame SILICANI estime pour être cohérente avec sa position prise dans le cadre de la commission qu'il est nécessaire de faire un vote séparé par rapport à un projet qui lui semble inutile voire peut-être nuisible. Il s'agit du projet 210 « La France en question ». Il est décrit comme un projet en lien avec la perte de repères pour les enfants dont les parents sont issus de l'immigration. Madame SILICANI, en tant que fille d'immigrés, estime qu'elle n'a jamais eu de problèmes particuliers sur l'histoire et ne voit pas à quoi peut servir ce genre de projet.

Monsieur HERBILLON explique qu'il s'agit d'un projet qui a été travaillé, mis en place avec l'éducation nationale avec tous les directeurs des écoles primaires de Sedan. Il n'y a pas de communautarisme derrière ce projet mais une volonté de dire l'histoire de manière différente avec des méthodes différentes de celles proposées dans les cours traditionnels.

Après en avoir délibéré,

Sur 96 Présents dont 6 pouvoirs au moment du vote, les membres du Conseil communautaire,

A l'unanimité moins une voix contre pour le projet n°210 contenu dans la programmation,

- **APPROUVE** la programmation 2017- phase 1 des actions de fonctionnement telle que figurant au tableau ci-annexé,
- **APPROUVE** la répartition financière des participations au titre de la Politique de la Ville entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération telle que proposée dans le tableau joint,
- **DECIDE** de verser les participations affectées par la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette programmation sont disponibles au budget communautaire ;

14. CC170405-35 POLITIQUE DE LA VILLE – ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU CENTRE SOCIAL DE SEDAN OUEST – DESIGNATION DU REPRESENTANT

Monsieur DARKAOUI-ALLAOUI, 7^{ème} vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 95 membres Présents dont 6 pouvoirs au moment du vote, les membres du Conseil communautaire,

A l'unanimité, à l'issue d'un vote à main levée avec accord de l'assemblée,

- **DESIGNE** Monsieur Didier HERBILLON, vice-président de la communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole, en tant que représentant de la communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de l'Association de préfiguration du centre social de Sedan ouest, avec voix délibérative.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

15. CC170405-36 EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS – CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE CSSA

Monsieur Christian APOTHELOZ, 12^{ème} Vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 95 membres Présents dont 6 pouvoirs au moment du vote, les membres du Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs ci-annexée,
- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 50 000 euros à l'association Club Sportif Sedan Ardennes.

16. CC170405-36 EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS – CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE COMITE CYCLISTE DU CRICUIT DES ARDENNES

Monsieur Christian APOTHELOZ, 12^{ème} Vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 95 membres Présents dont 6 pouvoirs au moment du vote, les membres du Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 25 000 euros à l'association « Comité Cycliste du Circuit des Ardennes »,
- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs.